

Le cerf ligérien allume la forêt en Livradois

Loire. Le projet des chasseurs ligériens de lâcher une centaine de cerfs suscite une vive réaction dans le Puy-de-Dôme.

« Introduire de cerfs dans trois massifs où ils ne sont pas présents, c'est irresponsable ! Les agriculteurs et les forestiers du Puy-de-Dôme n'accepteront pas que l'on sacrifie leur activité économique, pour une activité de loisirs... » Le projet de la fédération départementale des chasseurs de la Loire de lâcher une centaine de cerfs dans les monts du Forez, la plaine de Montbrison, et le secteur du Pilat suscite une vive réaction dans le Livradois voisin. Et ce matin, ils devraient être entre 80 et 100 personnes à manifester devant la sous-préfecture d'Ambert, avec des engins agricoles et forestiers. Une délégation interpellera également le sous-préfet de Thiers.

Le problème est que les cerfs ne connaissent pas les limites départementales... Bruno Chaput, secrétaire général de l'UDSEA du Puy-de-Dôme



■ Dans la Loire, les cerfs vont être lâchés dans des forêts de résineux.

Photo d'illustration Yves Salvat

explique : « Dans une autre partie du Puy-de-Dôme, nous connaissons les problèmes posés par une population de cervidés mal maîtrisée par les plans de chasse. Les impacts sont conséquents : effarouchement de troupeaux, consommation des céréales et des prairies, abrutissement et écorçage des forêts... »

« Au moment du brame, les mâles sont très agressifs envers les bovins et les chevaux, et chaque année des animaux sont blessés. Les cervidés sont en outre porteurs d'un parasite,

le paramphistomum, qui se répand dans les élevages. Dans la Loire, les cerfs vont être lâchés dans des forêts de résineux, et ils viendront manger nos prairies et cultures. La coupe est pleine ».

L'UDSEA du Puy-de-Dôme, Jeunes agriculteurs, la chambre départementale d'agriculture, l'Union régionale de forêts d'Auvergne, et l'association départementale de défense des exploitants agricoles et propriétaires, ont appelé à manifester leur opposition au projet ligérien. ■